



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 27 janvier 2015

-----

Le vingt-sept janvier deux mille quinze à 20h00, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 20 janvier 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents Sandrine LABROUSSE, Jérôme LAURIER, Christophe BEGA, Michel DAVID, Francine LAPOUGE, Jean-Marie TESSIER, Cécile TRIVIAUX, Christophe DELBREIL

Excusés Michel SAGE, Jean-Marc DAVID, Emmanuel RAFFAILLAC

Pouvoir(s) Néant

Membres : 11	Présents : 8	Représenté : 0
--------------	--------------	----------------

Cécile TRIVIAUX a été nommée secrétaire.

### **Budget principal : décision modificative n°3**

La modification du budget principal 2014 prévue à l'ordre du jour n'étant finalement pas nécessaire, ce point de l'ordre du jour n'a pas été discuté.

### **Remplacement de l'ordinateur de la mairie**

Considérant la vétusté du matériel informatique de la mairie, madame le maire propose au conseil le renouvellement de l'ordinateur et de l'écran. Des devis ont été demandés aux entreprises CERIG et Technique Media. C'est le devis de Technique Media pour un montant de 922,50 € HT qui a été retenu à l'unanimité. Le conseil municipal sollicite également auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2015 à hauteur de 50% du montant HT du projet.

### **Reversement de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD)**

Madame le maire explique au conseil que la DGD perçue en 2014 par la commune pour financer la phase d'étude du PLU qui aura lieu en 2015, devait être initialement reversée à la commune d'Ayen porteuse du projet via le SIVOM d'Ayen. Chaque commune paiera finalement sa part directement au prestataire et n'a donc pas à reverser la DGD à la commune d'Ayen. Ce point de l'ordre du jour n'a donc pas été mis au vote.

### **Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel**

Madame le maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel doit être renouvelé pour l'année 2015. Il convient de décider les modalités d'un nouveau contrat. Considérant le contenu des propositions, Madame le maire propose de retenir la proposition de la C.N.P. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et pour une durée de 1 an.



### **Transfert des résultats du budget assainissement à la CABB**

Cette délibération ayant déjà été prise le 08/07/2014, ce point de l'ordre du jour n'a pas été discuté.

Emmanuel RAFFAILLAC rejoint la séance.

### **Questions diverses**

- Madame le maire félicite la commission communication et remercie le secrétaire de mairie pour le travail effectué sur le bulletin municipal.
- Chemin à la Charnie : des travaux seront effectués pour aménager ce chemin communal et le rendre à nouveau utilisable par les véhicules agricoles.
- Madame le maire rappelle aux différentes commissions que les demandes de subventions pour l'année 2015 doivent être faites avant le 28 février. Elle invite les membres du conseil à faire les demandes de devis concernant les différents projets d'investissement afin de délibérer sur les prestataires retenus lors de la prochaine séance.
- La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mercredi 18 février 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21h00.

La mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 28/01/2015